

OCTOBRE 2019



## CONVENTION D'EXPERIMENTATION DASTRI/ PHARMACIES

**Les pharmaciens s'engagent aux côtés de DASTRI dans la perspective d'inscrire la filière dans la dynamique nationale de neutralité carbone**

DASTRI et les représentants des pharmaciens -partenaires clé de la filière-, renforcent leur engagement sanitaire et environnemental à travers deux initiatives :

### **Initiative n°1 : Expérimentation concernant l'allongement du délai d'entreposage des DASRI perforants en pharmacie**

Depuis la mise en place de la filière en 2013, le nombre de points de collecte n'a cessé de progresser. Cette évolution, très bénéfique en termes de service rendu aux patients et qui contribue à la performance de la filière, conduit à une dispersion du gisement et à une multiplication du nombre d'enlèvements, difficilement compatible avec une rationalisation de la logistique de collecte. Les représentants des pharmaciens et DASTRI ont donc convenu d'expérimenter pendant un an -du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020- un allongement des délais d'entreposage et une réduction de la fréquence de collecte dans la moitié du réseau DASTRI soit environ 9000 pharmacies dont les quantités de DASRI déposés par les patients sont peu importantes (moins de 90kg par an emballages compris). Cette expérimentation induira une diminution du nombre d'enlèvements (3 au lieu de 4 par an) et donc de production de GES.

Les conditions de cette expérimentation et la liste des pharmacies sélectionnées pour y participer ont été actées dans une Convention co-signée par DASTRI et les représentants des pharmaciens (USPO & FSPF) en présence du CNOP.



## Allongement des délais

### Suis-je concerné par l'expérimentation ?

- 1) J'ai rejoint le réseau de point de collecte DASTRI **avant 2018**
- 2) Ma fréquence de collecte actuelle est **trimestrielle**
- 3) Je collecte **moins 90 kg par an**, soit environ 12 contenants à l'année (caisses cartons ou fûts plastiques)



Oui, je participe à l'expérimentation

### Comment cela se met-il en place ?



- Je reçois un mail de DASTRI qui m'indique que je participe à l'expérimentation
- Entre le 15 octobre 2019 et le 30 septembre 2020, je bénéficierai de 3 passages (au lieu de 4 habituellement)
- Mon calendrier accessible sur mon espace pharmacie, s'actualisera automatiquement :  
[www.dastri.fr/commande/](http://www.dastri.fr/commande/)



La convention d'expérimentation DASTRI/Pharmacies 2019-2020 est disponible sur :  
[www.dastri.fr/espace-dedie-pharmacie/](http://www.dastri.fr/espace-dedie-pharmacie/)

## Initiative n°2 : Collecte et traitement des vaccins usagés dans les pharmacies

L'éco-organisme s'engage par ailleurs à collecter gratuitement pendant un an les déchets perforants issus de la vaccination contre la grippe dans les pharmacies membres du réseau de collecte DASTRI afin d'éviter la production de GES induit par la mise en place d'un double circuit de collecte en pharmacie.



## Collecter les vaccins usagés

### Pendant la période de vaccination



1) Déposer les déchets perforants issus de la vaccination dans une **boîte à aiguille DASTRI 2L**. Inscrire sur la boîte « vaccination » pour permettre de la distinguer.

2) A l'issue de la campagne de vaccination :

- **Pour les pharmacies point de collecte DASTRI** : déposer la boîte à aiguilles fermée **définitivement** dans **une caisse carton DASTRI** avec les boîtes rapportées par les patients en auto-traitement.
- **Pour les pharmacies non point de collecte DASTRI** : ramener la boîte à aiguilles fermée **définitivement** dans un point de collecte DASTRI dont la liste est disponible sur : [www.dastri.fr/nous-collectons/](http://www.dastri.fr/nous-collectons/)



**Seuls les déchets perforants sont collectés par DASTRI.**

### A la fin de la période de vaccination

Déclarer sur l'espace pharmacie ([www.dastri.fr/commande/](http://www.dastri.fr/commande/)) le nombre de vaccins réalisés et le nombre de boîtes à aiguilles DASTRI utilisées. **Cette étape est indispensable** pour vous permettre de télécharger le « **bon de prise en charge DASTRI** », à présenter en cas de contrôle.

La convention d'expérimentation DASTRI/Pharmacies 2019-2020 est disponible sur : [www.dastri.fr/espace-dedie-pharmacie/](http://www.dastri.fr/espace-dedie-pharmacie/)

Ces initiatives visent à rationaliser la logistique de collecte des DASRI perforants en pharmacie tout en conservant un service de grande proximité pour les patients et de qualité pour les pharmacies et s'inscrit dans une perspective plus large, pour atteindre à terme la neutralité carbone pour la filière REP DASRI.